

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 129 (2003)
Heft: 22: Bâti éphémère

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MISE EN CONSULTATION DE LA NORME SIA 181

En raison de l'évolution de la normalisation internationale en la matière et face aux exigences de silence nettement accrues que manifeste aujourd'hui la population, la norme SIA 181 « Protection contre le bruit dans le bâtiment » est en cours de révision. Une révision qui entraîne des remaniements importants par rapport à l'édition de 1988.

La nouvelle édition de la norme SIA 181 « Protection contre le bruit dans le bâtiment » reprend la notion d'exigence de protection et ne définit pas de classes de confort. Moyennant accord, la possibilité demeure donc de s'en tenir aux exigences minimales de protection contre le bruit en admettant un niveau de perturbation du voisinage plus ou moins perceptible pour un coût de construction quelque peu diminué.

Dans la norme révisée, les exigences sont articulées en fonction de sources de bruit intérieures et extérieures. La nouvelle édition prend en compte les actuelles normes EN, respectivement ISO, pour les essais, l'évaluation et la prévision en matière de bruit dans le bâtiment, en conservant une partie des prescriptions s'appliquant aux mesures sur l'enveloppe et ses éléments. En matière de protection contre les sons aériens et le bruit de choc, elle impose la prise en compte des termes d'adaptation C, Ctr et Cl. Elle exige des relevés du son solidaire rayonné conformément à l'ordonnance fédérale sur la protection de la population contre les vibrations et les sons solidaire rayonnés. Autre nouveauté : la gradation des prestations requises, qui se déclinent en exigences minimales, standards et particulières, le niveau standard étant considéré comme la règle en l'absence d'autre disposition contractuelle. De manière générale, les exigences mini-

males ont été légèrement augmentées. La correction en volume (Cv) remplace le temps de réverbération référencé au volume (T0). L'introduction d'un procédé de simulation des bruits d'utilisateurs pour les installations techniques est également nouvelle. Les exigences de protection applicables aux locaux publics et aux entreprises de production sont renforcées. Enfin, de nouvelles recommandations concernent la protection contre le bruit à l'intérieur d'unités d'utilisation.

Le projet révisé et son formulaire de mise en consultation sont disponibles sur le site internet de la **sia** d'où ils peuvent être téléchargés ([> la pratique > normes > consultations](http://www.sia.ch)). Les commentaires et prises de position doivent parvenir au service des normes de la **sia** (aeberli@sia.ch) d'ici au 20 janvier 2004, sur le formulaire électronique prévu à cet effet et en indiquant les chiffres de la norme concernés. Les envois sous une autre forme ne peuvent pas être pris en considération.

Roland Aeberli,
secrétariat général de la SIA

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS : L'AUTORISATION D'EXERCER AU CENTRE DES DÉBATS

*La deuxième conférence des présidents de l'année s'est tenue à Lucerne. Les discussions se sont avant tout concentrées autour de la loi sur les architectes et les ingénieurs et les conditions de l'exercice professionnel. L'introduction d'une autorisation d'exercer devrait prochainement constituer l'une des tâches centrales de la **sia**. Dans ce cadre, une meilleure réglementation de l'accès au marché est en particulier souhaitée.*

Représentant le président de la **sia**, Daniel Kündig, la vice-présidente Charlotte Rey a dirigé la réunion. Elle a

salué l'initiative de la section de Suisse centrale, qui avait organisé - en collaboration avec les associations de dessinateurs et le secrétariat général de la **sia** - une présence au salon de la formation professionnelle de la Suisse centrale (Zebi). Avant leur conférence, les présidentes et présidents de la **sia** ont ainsi eu l'occasion de visiter ce salon et le stand consacré aux métiers de dessinateurs.

Markus Bühler a quant à lui présenté les grandes lignes du budget 2004, qui boucle sur un solde légèrement positif. Le montant des cotisations demeure toujours inchangé pour 2004.

Loi sur les ingénieurs et les architectes et autorisation d'exercer

Tout comme d'autres pratiques libérales - telles le droit ou la médecine - qui sont réglementées et reconnues, les professions d'ingénieur et d'architecte doivent à l'avenir faire l'objet d'une réglementation ancrée dans la législation. Pierre-Henri Schmutz a exposé les travaux préparatoires menés à cet effet. Ils constituent le fondement du texte de loi envisagé, ainsi que des règlements qui en découlent pour l'autorisation d'exercer en Suisse et à l'étranger. Des réglementations analogues existent déjà dans plusieurs pays, et au niveau européen les efforts portent actuellement sur la constitution de chambres professionnelles et l'harmonisation des textes en vigueur.

A l'occasion de la conférence des présidents, les différents aspects relatifs à ce projet de loi et à une autorisation d'exercer ont été abordés dans trois groupes de travail. Si la question de la reconnaissance des diplômes n'est en fait pas jugée problématique, il est en revanche clairement apparu comme souhaitable que les professions d'architecte et d'ingénieur bénéficient d'un

cadre réglementaire amélioré, en particulier en ce qui concerne leur accès aux marchés. De plus, les diverses pratiques professionnelles concernées par une loi sur les architectes et les ingénieurs devraient être précisément définies. Le terme d'ingénieur regroupe en effet de nombreux domaines de spécialité différents, où l'ingénierie civile n'est qu'une branche parmi d'autres. Or notamment dans le domaine des techniques appliquées au bâtiment, il s'agit-là d'un point essentiel pour la **sia**.

Résumant les conclusions livrées par les trois groupes de travail, Pierre-Henri Schmutz constate que le projet d'une reconnaissance professionnelle internationale, assortie d'un droit de pratique, doit être retenu comme l'objectif principal de la **sia**. Il reste à mieux faire circuler l'information interne sur ce thème, tâche dont le bureau *sia.inter-national* entend se charger en priorité.

Procédure d'admission de nouveaux membres SIA

Conrad Jauslin a rendu compte des demandes reçues à la suite de la campagne menée en 2003 pour recruter de nouveaux membres, ainsi que du fonctionnement de la nouvelle procédure d'admission. Sur les 254 dossiers déposés jusqu'en octobre, 150 ont été complètement traités. Au total, ce sont 120 nouveaux membres qui ont pu être accueillis depuis le début de l'année en vertu des nouvelles dispositions. La moyenne de 30 semaines nécessaire au traitement des requêtes excède nettement les 20 semaines prévues à l'origine, si bien que des mesures correctives sont en cours. Actuellement discutée, la question d'une taxe d'examen de dossier ou d'admission a été posée à titre consultatif lors de la conférence des présidents : il en est ressorti qu'un tel prélèvement aurait plutôt un effet dissuasif.

Sections et sociétés spécialisées

Brigitte Nyffenegger a présenté la Fédération suisse des architectes paysagistes (FSAP), nouvelle société spécialisée de la **sia**, dont les activités s'étendent sur le plan national et international. L'objectif est de donner la possibilité aux spécialistes de ce domaine d'accomplir une filière de mastère, avec l'ouverture du REG A liée à l'obtention de ce titre.

Robert Guery a rappelé le jubilé du Groupe des ingénieurs de l'industrie (GII) le 14 novembre à Berne, et s'est félicité du succès rencontré par les efforts de relations publiques entrepris en collaboration avec la **sia** pour mieux faire connaître le GII auprès des milieux spécialisés.

Anne-Catherine Javet a quant à elle rendu compte des retombées très positives qu'a valu à la section vaudoise de la **sia** sa présence au salon *Habitat et Jardin*. La section se prépare à renouveler l'expérience en 2004, avec un stand consacré aux domaines de la sécurité et du confort.

Au nom de la section zurichoise, René Furler a présenté des chiffres émanant de l'EPFZ et indiquant qu'un nombre nettement plus important de jeunes gens optent à nouveau pour une formation d'ingénieur. Les semaines technologiques organisées dans des gymnases ainsi qu'une exposition itinérante destinée aux écoles éveillent en effet chez beaucoup d'élèves un intérêt pour les professions liées au domaine des études dans la construction. D'autres sections sont donc invitées à se joindre à de telles campagnes.

Andreas Steiger, enfin, a précisé que la section de Suisse centrale s'attachait à convaincre de bons élèves au terme de leur scolarité obligatoire des débouchés qu'offrent les métiers de dessinateurs. Dans ce cadre, il manque encore

une brochure présentant les domaines d'activité de l'architecte, pour esquisser les perspectives de développement ouvertes aux dessinateurs.

Charles von Büren,
secrétariat général de la SIA

FORMATION CONTINUE POUR CINQ MILLE PROFESSIONNELS

Les nouvelles normes sur les structures porteuses constituent la base indispensable au travail des concepteurs, à l'activité des entreprises et à la branche de la construction en Suisse. Les nombreuses nouveautés introduites par cette série de normes ont entraîné une forte demande pour des cours d'introduction.

Compatibles avec les *Eurocodes*, les nouvelles normes sur les structures porteuses (SIA 260 à 267, pour le béton, l'acier, la construction mixte, le bois, la maçonnerie et la géotechnique) reprennent les notions figurant dans les textes européens et se fondent sur le même concept de sécurité. Chaque norme contient en outre beaucoup de nouveautés. SIA-Form, l'organisation de formation continue de la **sia**, a donc mis sur pied des cours d'introduction basés sur la série de documentations introducives SIA 0181 à 0187. Les responsables de ces cours ont axé leur présentation sur la mise en évidence de ces nouveautés : à partir d'exemples types, l'application des nouvelles normes de structure a été illustrée par des cas tirés de la pratique.

Etant donné les nombreux changements, SIA-Form s'attendait à un grand nombre d'inscriptions et, sous la direction du professeur Otto Künzle de l'EPFZ, elle a ficelé une offre de cours à laquelle elle a réussi à associer plus de huitante responsables, dont la plupart avaient collaboré à la rédaction des

nouvelles normes. Six mille inscriptions ont été reçues pour les quelque quarante journées et demi-journées de cours dispensés à Zurich, Lausanne et Lugano en allemand, français et italien. L'organisation d'un tel programme pour un nombre aussi élevé de participants a fortement sollicité le service SIA-Form, et la demande pour certains cours s'est révélée si importante qu'il a rapidement fallu trouver des locaux plus vastes.

Dès 2004, les Hautes écoles spécialisées proposeront à leur tour des cours sur les nouvelles normes de structure. Orientée vers la pratique, cette offre de formation sera basée sur la série de documentations consacrées à des exemples de dimensionnement.

Quant au programme des cours prévus sous l'égide de SIA-Form, rappelons qu'il peut être consulté en permanence sur le site Internet de la **sia** <www.sia.ch>, et qu'il figure également en caractères gras dans la rubrique « Mémento » de *TRACÉS*.

Service RP et communication de la SIA / pps

NOUVEAUX MEMBRES DE LA SIA EN 2003

Membres individuels

Cette année plus de deux cents personnes ont déjà rejoint la **sia** en qualité de membres individuels, et la moitié de ces adhésions ont été enregistrées à l'issue de la nouvelle procédure d'admission en vigueur depuis août 2002. Cette dernière permet en effet à des candidats titulaires d'un diplôme ETS, HES ou d'un bachelor de déposer une demande d'adhésion à la **sia** comme membres individuels. A l'appui de leur requête, ils doivent déposer un dossier incluant des références personnelles, l'attestation de leur formation de base et continue, une

NOUVEAUX MEMBRES LATINS DE LA SIA EN 2003

Membres individuels

Etranger

- Hirsch, Hermann, Ing. FH, Starnberg
- Peruzzo, Rolf, Arch. ETH, London

Fribourg

- Brandt, Bela, EUR ING, Villars-sur-Glâne
- Cordonnier, Laurent, ing. chimiste EPF, Reignier
- Klaus, A. Roland, El.-Ing. HES, Freiburg

- Meylan, Philippe, arch. EPF, Genève
- Oberholzer, Alexandre, ing. civil ETS, Cressier FR

- Vaucher, Nicolas, arch. EPF/REG A, Genève

Genève

- Andres, Olivier, post. en énergie EPF, Le Châble

- Bressieux, Jean-Yves, arch. EAUG, Onex
- Charollais, Isabelle, arch. EAUG, Genève

- Croubalian, Marcel, arch. EAUG, Versoix
- Diserens-Jucker, Brigitte, architecte, Genève

- Dubesset, Benoit, arch. EAUG/REG A, Genève

- Gjoesteen, Pauline, arch. DPLG, Genève
- Morand, Olivier, arch. EPF/IEI/REG A, Genève

- Nemeth, Marc, arch. EAUG, Genève

- Noël, Rémy Louis, ing. civil EPF, Genève

- Scarnera, Salvatore, arch. EAUG, Genève
- Schmidt, Gabriel, ing. méc. ETS/EPF, Genève

- Treu, Hans-Jörg, arch. HES, Genève

Neuchâtel

- Aricescu, Radu, arch. EPF, Neuchâtel
- Ott, Eric, arch. EPF, Neuchâtel

Tessin

- Bonny, Laurent, Arch. ETH/OTIA, Bellinzona
- Fabbri, Davide, Bau.-Ing. ETH, Ascona
- Milesi, Fabio, Arch. OTIA/Master of Arch., Agno

- Mossier, Oliviero, arch. DPLG, Minusio

- Ponisio, Gian Piero, ing., Silvaplana
- Ramoni, Marco, Bau-Ing. ETH, Gordovio

Valais

- Revaz, Alexandre, arch. EPF, Salvan
- Schneider, Hugo, Bau-Ing. FH, Raron

Vaud

- Command, Stéphane, ing. civil EPF, Dr. ès sc. tech., Lausanne
- Consuegra, David, Dr., ing. civil EPF, Ardon
- Domer, Bernd, Dr., Ing., Luins
- Dubuis, Claude R., ing. civil HES, Martigny
- Marmillod, Philippe, arch. EPF, Lausanne
- Michaud, David, ing. EPF, Zürich
- Montalba, David, Architecte, Los Angeles CA
- Piolino, Daniel, arch. EPF, Lausanne
- Raffaele, Colette, arch. EPF, Lausanne
- Vuadens, César, ing. civil EPF, Blonay

Membres associés

Genève

- Piguet, Myriam, arch. EPF, Gland

Tessin

- Caggia, Francesco, ing. civil SUP, Vacallo
- Moscatelli, Fleur, architecte, Lugano

Vaud

- Gross, Nicolas, arch. EPF, Lausanne
- Vauthey, Eddy-Jacques, ing. ETS, Moudon

description de leur parcours professionnel (années de pratique) et des projets réalisés. Les nouveaux membres individuels bénéficient dès leur admission de tous les avantages et prestations offerts par la Société et ils sont autorisés à accoler l'abréviation **sia** comme label de qualité à l'intitulé de leur titre et domaine de spécialité.

Membres associés

Au cours de la même période, près de cent cinquante personnes ont quant à elles obtenu le statut de membre associé de la **sia** et elles bénéficient aussi dès leur admission de toutes les services réservés aux membres. Conformément aux dispositions votées par l'assemblée des délégués le

2 novembre 2001, les nouveaux membres associés disposent de six ans pour remplir les conditions de leur admission comme membres individuels, après quoi ils sont également autorisés à inclure le label **sia** dans leur titre professionnel.

Eric Mosimann,
secrétaire général de la SIA

Nous publions ci-dessus les noms des nouveaux membres qui, depuis une année, ont rejoint les sections romandes et tessinoise de la sia - ou se trouvent à l'étranger. Au nom de la Société, nous leur souhaitons la bienvenue (Réd.).